



Absence de boites aux lettres dans mon immeuble

Par **NicolaïK**, le **17/11/2008** à **22:54**

Je loue un logement meublé dans un immeuble depuis peu. Il se trouve qu'il n'y a pas de boites aux lettres. Le courrier est déposé sous la porte d'entrée de l'immeuble et s'accumule dans un coin du hall d'entrée. Dès lors, tout le monde à accès aux courriers de tout l'immeuble. Mes courriers peuvent contenir des informations très sensibles. Mon agence m'a dit que c'était en cours mais le facteur m'a dit que cela faisait plus d'un an que cela se passait comme ça. Cette situation est intolérable. Est-ce légal de louer un logement ne disposant pas de boites à lettres personnalisés ? Suis-je dans mon droit de réclamer la pose de boite à lettres ? Quels sont les voies de recours possibles ?

Merci par avance pour l'aide que vous serez en mesure de m'apporter.